

SIGNES QUI DOIVENT NÉCESSITER D'APPELER UN MÉDECIN OU LE CENTRE 15 :

- Tremblements importants
- Agitation psychomotrice
- Changement de comportement
- Insomnie
- Délire, hallucination
- Vomissements



NOS COORDONNÉES

GAFC
Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
120, route nationale
BP 100
39100 DOLE
Téléphone : 03 84 71 54 20
E-Mail : contact@ga-fc.fr
Site internet : ga-fc.fr

PROTOCOLE DE SEVRAGE ALCOOLIQUE AMBULATOIRE



FICHE PATIENT

Madame, Monsieur, vous avez pris la décision de vous soigner car vous avez conscience que l'alcool est devenu un problème dans votre vie quotidienne.

Le sevrage ambulatoire vous a été proposé car vous présentez une addiction à l'alcool, c'est-à-dire une impossibilité de vous passer d'alcool sans que des signes de manque apparaissent.

Vous avez remarqué une augmentation progressive de vos consommations pour calmer ce manque.

Les signes principaux à l'arrêt de l'alcool peuvent être : des sueurs importantes, des tremblements, des angoisses, de l'insomnie.

Le but du traitement qui vous a été prescrit est de diminuer fortement ces signes et donc d'empêcher la prise d'alcool pour les calmer.

Ce traitement comporte aussi les vitamines dont vous manquez du fait de vos alcoolisations.

DÉROULEMENT DU SEVRAGE

« C'est vous qui fixez cette date »
en accord avec votre médecin

- ▶ Durée du sevrage en moyenne 5 à 7 jours
- ▶ Du fait du traitement qui peut occasionner une somnolence, il est préférable de rester à domicile pour éviter des chutes ; la conduite de véhicules est proscrite ainsi que la pratique d'activités dangereuses (outils dangereux, échelle...)
- ▶ Il est important de boire suffisamment des boissons non alcoolisées (eau, eau gazeuse, tisane, potage...)
- ▶ En cas de reprise d'alcool au cours du sevrage, contacter le médecin ou l'infirmier(e) afin d'avoir une conduite à tenir.



FICHE ENTOURAGE

Madame, Monsieur, un de vos proches a pris la décision d'effectuer un sevrage dans le cadre de son problème d'alcool.

- ▶ Le sevrage ambulatoire vous a été proposé car vous présentez une addiction à l'alcool, c'est-à-dire une impossibilité de vous passer d'alcool sans que des signes de manque apparaissent.
- ▶ Ce sevrage lui a été proposé car il présente une addiction à l'alcool donc une impossibilité de s'en passer sans avoir des signes de manque : angoisse, tremblements, sueurs, insomnie...
- ▶ Le traitement prescrit permettra une forte atténuation de ces signes mais favorise une somnolence ce qui peut être incompatible avec une activité professionnelle, la conduite d'un véhicule ou la pratique d'activités dangereuses.
- ▶ Le sevrage dure entre 5 et 7 jours
- ▶ Au cours de cette période, votre proche doit s'hydrater avec environ deux litres de boissons non alcoolisées

IL EST IMPORTANT

- ▶ De l'encourager,
- ▶ De le soutenir,
- ▶ De valoriser son changement de comportement